

pas; c'est de cela que certains d'entre nous ont peur, si cet hôpital doit être transféré à un moment ou à un autre.

Je dirais, pour conclure, qu'il est à-propos et important que ces documents soient déposés sur le bureau de la Chambre, ce qui nous permettra de mieux comprendre la situation et de dissiper les craintes et les appréhensions des anciens combattants de la région qui sont touchés par cette affaire.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le vote!

M. Gus MacFarlane (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de commenter la motion du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et j'en profite pour le féliciter de son titre de président honoraire de l'Association des Anciens combattants canado-britanniques, ce qui est vraiment un honneur.

Des voix: Bravo!

M. MacFarlane: J'abonde également dans le sens des propos du secrétaire parlementaire qui a expliqué pourquoi il serait difficile pour le gouvernement de déposer des documents ayant trait aux négociations qui se déroulent avec le gouvernement provincial de l'Ontario sur le transfert de l'hôpital Westminster.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et la liberté d'information?

M. MacFarlane: Non seulement cela serait difficile; ce serait manquer à la courtoisie et peut-être à l'éthique.

J'ajouterai que je suis moi-même un peu au courant du fonctionnement des hôpitaux pour anciens combattants et des services de soins de longue durée qu'on met à leur disposition. Mon propre père a passé bien des jours dans les hôpitaux pour anciens combattants après avoir été grièvement blessé, je le dis avec fierté, à la Crête de Vimy. Il avait été atteint au cerveau et avait subi une autre blessure grave au bras, de sorte qu'il perdit l'usage de la main et qu'on amputa des doigts. Il devint complètement invalide. A cette époque, les traitements n'avaient pas encore atteint la qualité qu'ils ont aujourd'hui; on ne pouvait faire beaucoup pour les anciens combattants hospitalisés. Enfin, un jour de sa propre initiative, mon père arracha les prothèses de cuir qu'on lui avait données et, devant moi—j'avais alors huit ou neuf ans—il les lança au loin. Malgré des souffrances atroces, il arracha ses prothèses. Je me souviens bien de ce qui s'est passé.

En fait, je pense que le ministère des Affaires des anciens combattants devrait écouter ce que racontent les enfants des anciens combattants, car peut-être que cela révélerait beaucoup de données intéressantes sur les anciens combattants.

Pour revenir à mon père, il se mit au travail et se réadapta par lui-même; et bien que considéré comme totalement invalide, il se prouva à lui-même qu'il pouvait faire beaucoup de choses utiles. Monsieur l'Orateur, j'ai vu mon père bien-aimé traverser des crises terribles, gémir dans les couloirs de l'hôpital et hurler de douleur comme un enfant. C'est pourquoi je sympathise avec les anciens combattants. J'allais voir mon père à Sainte-Anne quand j'étais tout jeune. Je rampais sous les lits et je me souviens d'avoir vu des anciens combattants qui prenaient des bains d'huile. A cause de tout ce que j'ai vu, je visite toujours les hôpitaux et c'est sans doute à cause de mon père, que j'ai beaucoup de sympathie pour les anciens combattants hospitalisés. C'est pourquoi je ne crois pas que je regarde ces choses avec l'œil d'un bureaucrate ou d'un technicien.

Hôpital Westminster

Devant la situation générale, j'en suis venu à une conclusion à l'égard des soins de longue durée que requiert un malade. Pour recevoir un bon traitement, le malade doit être soigné à l'intérieur d'un système qui vise à répondre à tous ses besoins, quelle que puisse être l'évolution de sa santé. Autrement dit, il lui faut un système qui, à tout moment du jour et de la nuit, peut mettre à sa disposition la gamme complète des installations médicales professionnelles. On ne peut pas organiser cela dans un hôpital de soins de longue durée qui n'est pas étroitement intégré à l'ensemble du système de santé communautaire.

Quand vous demandez à ceux qui prennent des décisions dans le domaine de la santé de vous présenter des rapports, vous demandez des précisions d'un caractère très confidentiel à l'égard des malades traités. Nous n'allons certainement pas traiter nos anciens combattants de cette façon. Nos anciens combattants qui ont donné presque tout, si ce n'est leur vie, pour leur pays verraient d'un mauvais œil qu'on les traite comme des citoyens de deuxième ordre. Les députés sont au courant des contestations concernant les hôpitaux où les anciens combattants devaient se faire soigner. Maintenant, on met à leur disposition de meilleures installations de santé, surtout pour les soins de longue durée en milieu hospitalier. Il peut être nécessaire de faire certains transferts et j'estime qu'on ne doit pas communiquer de documents qui peuvent être interprétés publiquement au détriment des intéressés.

● (1740)

J'aimerais résumer brièvement. D'abord, nous devons reconnaître que les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants ont été construits pour prendre soin des blessés de guerre. C'était leur vocation, accueillir les malheureux blessés de guerre.

A mesure que les blessés ont guéri, les hôpitaux ont commencé à se vider et la plupart d'entre eux ont fermé leurs portes. C'est ce qui s'est passé pendant longtemps. A mesure que le nombre de malades diminuait dans le reste des hôpitaux, on a commencé à accepter des prestataires d'allocations aux anciens combattants parce qu'il y avait des lits libres dans les hôpitaux et que tant qu'il y en avait, on pouvait réduire les embarras financiers qu'éprouvaient les prestataires avant l'adoption du régime d'assurance-hospitalisation.

Cependant, le nombre de lits disponibles pour les prestataires d'allocation aux anciens combattants a diminué à mesure que nous avons fermé des hôpitaux, leur nombre passant d'un maximum de 40 établissements à six hôpitaux. Entre-temps, cependant, nous avons adopté le régime d'assurance-hospitalisation qui permet à tous les citoyens, y compris les prestataires d'allocations aux anciens combattants, d'être soignés à l'hôpital. Le ministère des Affaires des anciens combattants n'assume plus que les frais du traitement des prestataires d'une pension d'invalidité et les frais requis à cause de leur invalidité.

Enfin, les hôpitaux du ministère des Affaires des anciens combattants sont devenus essentiellement des établissements où 90 p. 100 des soins prodigués sont des soins prolongés et moins de 10 p. 100 des malades ont droit à la pension des anciens combattants. Il est de plus en plus difficile de prodiguer tous les soins voulus dans ces hôpitaux. La grande majorité des malades qu'abritent maintenant nos hôpitaux relèvent du gouvernement provincial puisqu'ils sont visés par l'assurance-hospitalisation.